



Commune de CRUIS

Chers administrés,

L'objet de ce courrier est de vous donner des nouvelles sur la situation actuelle du parc photovoltaïque.

En octobre 2009, le projet du parc photovoltaïque a commencé. L'emprise de l'étude s'étendant alors sur 75 hectares. Aujourd'hui il ne couvre que 17 hectares, sur une forêt communale qui compte 2000 hectares.

Les conseils municipaux qui se sont succédé, et moi-même, sommes restés constants dans nos buts principaux : générer une énergie propre et assurer la pérennité financière de la commune de Cruis pour les décennies à venir.

En janvier 2023, lors de mes vœux voici ce que je vous écrivais :

« Les augmentations ne concernent pas seulement l'énergie, mais aussi toutes les fournitures et les matières premières.

Nous avons fait une simulation et calculé qu'une augmentation des impôts locaux de 25% ne serait pas suffisante pour compenser ces diverses hausses.

Cependant la solution existe, nous l'avons et nous l'attendons depuis 12 ans.

Il s'agit des recettes du parc photovoltaïque qui a court terme ne devraient pas tarder à arriver.

Elles nous permettront de traverser cette période difficile et de poursuivre nos investissements, tout en maîtrisant la fiscalité. »

En 2009, nous avons négocié avec l'entreprise Boralex que les avantages financiers obtenus par la commune seraient perçus dès l'ouverture du chantier.

Le chantier a été déclaré ouvert le 26 octobre 2022. Le bail emphytéotique a été signé avec l'entreprise Boralex par acte notarié pour une durée de 30 ans renouvelable 1 fois.

Les recettes pour la commune d'élèvent à 180 000 € par an. Elles seront revalorisées toutes les années conformément au bail.

Il est évident que cette manne financière très importante nous a permis cette année de préparer le budget 2023 avec plus de sérénité, en gardant toutefois la même rigueur de gestion qui est la nôtre.

Mairie de CRUIS - 04230 CRUIS

Téléphone : 04 92 77 04 31

Fax : 04 92 77 02 74

mairie.cruis@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert au public le matin, du lundi au vendredi.



Commune de CRUIS

Cela nous a permis de prendre quelques décisions positives pour 2023 :

- Rétablissement du bon d'achat de fin d'année de 35€ pour les plus de 70 ans
- Restitutions des subventions aux associations L'Aven et La Respeldo à leur montant antérieur
- Pas d'augmentation de la fiscalité en 2023. Il en sera ainsi jusqu'à la fin du mandat en 2026.

Cette situation nouvelle nous permettra de prévoir des investissements réfléchis, ciblés mais conséquents avec toujours les mêmes objectifs améliorer le cadre de vie et le bien-être de nos habitants. C'est aussi pour cela que nous nous sommes battus.

Avec mes meilleurs sentiments

Félix MOROSO
Maire de Cruis

